

Séance 03 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois du mois de septembre à 09h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Sophie CANTALOUBE à Patrick ROQUES, Anne-Claire SOLIER à Monique ALIÈS

Absents excusés : Laure BERNAT, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET, André SERIN

Date de la convocation : 31 juillet 2024

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Michel WOLKOWICKI

Ordre du jour :

- Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert :
 - ✓ Présentation du rapport d'analyse,
 - ✓ Analyse du contenu des actions de l'offre et de leurs répercussions financières,
 - ✓ Préparation du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024,
 - ✓ Création du COPIL,
 - ✓ Questions diverses,
- Comité local pour l'emploi (CLE) – Nomination titulaire et suppléant.

Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert :

↓ Présentation du rapport d'analyse :

DEFINITIONS DES ACTIONS PORTEES PAR LA DEMARCHE :

Schéma directeur Eau Potable : Est une démarche mutualisée entre plusieurs services d'eau afin d'étudier la fonctionnalité et la pérennité du système de production et de distribution, de la ressource aux consommateurs. Chaque schéma a pour objet d'interroger et de repenser de manière transversale l'alimentation en eau potable tant sur des enjeux de qualité, de quantité que de sécurisation des réseaux, tout en s'assurant de la pertinence des solutions face aux pressions futures, comme les effets du changement climatique.

Ces schémas sont des études transversales à caractère opérationnel qui visent à améliorer les connaissances sur la ressource en eau, sur le patrimoine, sur les besoins et usages afin de proposer aux élus des scénarios technico-économiques précis et chiffrés, mêlant viabilité technique et faisabilité économique. Les objectifs sont les suivants :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable sur tous les secteurs du périmètre d'étude ;
- Distribuer une eau de qualité aux abonnés ;
- Garantir l'alimentation en eau des populations en quantité suffisante ;
- Améliorer la qualité de la desserte en eau (lutte contre les fuites, gestion patrimoniale, surveillance et contrôle des réseaux).

Cyril TOUZET : C'est ce qu'on fait déjà.

Claude CHIBAUDEL : Comment faire une étude sur ce qu'on ne sait pas.

L'étude doit amener au choix !

Madame la Présidente : Chaque commune a un peu de temps de ses agents (administratif et technique) pour gérer ça, à voir après comment l'appliquer à la Communauté de Communes.

Patrick RIVEMALE : Peur que si le SIAEP grossit trop, il ne soit plus sur le secteur mais à Rodez.

Schéma directeur Eaux Usées : Est une démarche qui définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement. Il vise ainsi à protéger les milieux aquatiques et préserver les usages par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée. Il vise également à optimiser les coûts d'exploitation. Il s'appuie sur une étude de diagnostic dont les objectifs sont régis notamment par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à l'assainissement collectif ainsi que l'orientation 3C du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne. Lorsqu'il est combiné avec le zonage collectif/non collectif, il devient le « schéma directeur d'assainissement des eaux usées » (SDA).

Les Etudes de Transfert Eau et Assainissement : ont pour objet de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques d'un transfert de la compétence eau potable/assainissement à l'EPCI. Cette étude doit constituer une aide à la décision. En particulier fournir aux décideurs l'information la complète possible pour qu'ils soient en mesure d'entériner en connaissance de cause le transfert des compétences. L'étude doit permettre de :

- caractériser les services existantes,
- définir la qualité de service attendue pour tous les services,
- évaluer la qualité actuelle des services au regard du service type attendu définir, pour chaque service existant, les améliorations et les aménagements à réaliser ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de qualité du service type attendu et mesurer leur impact sur le prix du service,
- proposer des scénarios de transfert :

- ✓ évaluer l'adaptation nécessaire des moyens de fonctionnement humains et matériels pour atteindre l'objectif de qualité du service type attendu,
- ✓ évaluer les investissements nécessaires et leur impact budgétaire (en investissement et en fonctionnement),
- ✓ mesurer l'impact du transfert (coût cible du service attendu) sur le prix des services actuels (chantier harmonisation du prix),
- ✓ proposer un calendrier détaillé de mise en œuvre,
- évaluer les conséquences en matière de gestion patrimoniale notamment,
- évaluer les conséquences en matière d'évolution des systèmes d'information,
- accompagner la collectivité dans un processus de concertation avec les acteurs concernés pour mener à bien ce transfert,
- accompagner les structures gestionnaires et le maître d'ouvrage :
 - ✓ dans la mise en œuvre effective des compétences,
 - ✓ dans leur campagne de communication auprès des usagers.

Cyrille URRUSTY, Directeur Général des Services : Je comprends les préoccupations. Il faudrait au moins lancer les études pour aider à la prise de décision, pour ne pas subir la loi, et la mettre en œuvre car ça va nous être imposé.

Claude CHIBAUDEL : Cela revient à dire qu'on n'a pas assez d'éléments pour prendre la décision.

Madame la Présidente : Le bureau d'études va nous aider à préparer cela.

Cyril TOUZET : La loi nous oblige, mais il n'y a pas d'urgence à valider le transfert.

Madame la Présidente : Le sujet aujourd'hui est de valider le bureau d'études pour les études de transfert. Il y aura des bons de commande pour la réalisation – investissement ; PPI un autre bon de commande.

Claude CHIBAUDEL : Qu'avec le fonctionnement, il ne restera pas beaucoup pour le PPI.

Madame la Présidente : Il ne se fera pas grand-chose peut-être, mais on verra, on fera avec ce qu'on a.

Le St-Affricain et le Larzac ont lancé les études. D'avis de commander l'ensemble de la démarche, on ne pourra pas faire avec les ressources internes, il faudra embaucher.

Cyril TOUZET : On court à la ruine.

Cyrille URRUSTY, Directeur Général des Services : Il faut que les élus s'emparent du projet.

Madame la Présidente : Avec le Directeur Général des Services on reçoit des appels des services de l'État pour demander où on en est.

Cyril TOUZET : Le zonage, on le connaît, il est dans le PLUi.

Schéma de distribution AEP Intercommunal : est un schéma qui détermine les zones desservies par le réseau de distribution, y compris les zones dans lesquelles il est pertinent d'installer les fontaines d'eau potable. Il tient notamment compte de l'évolution de la population et des ressources en eau disponibles.

Zone d'Assainissement Intercommunal : ont pour objet d'identifier les zones d'assainissement collectif et non collectif.

- Notification du Marché au groupement GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS. Si oui, quand ?
- Composition du COPIL ?
 - Elus communautaire,
 - Agence de l'eau ?
 - Aveyron Ingénierie ?
 - ... Etc
- Une fois le marché notifié, quel contenu pour les premiers bons de commande ?
- Accompagnement par Aveyron Ingénierie ?
- Accompagnement par Agence de l'Eau ?

✚ **Analyse du contenu des actions de l'offre et de leurs répercussions financières :**

- **Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert : attribution du marché**

Vu la délibération N° 20231220_161 en date du 20 décembre 2023 approuvant la demande d'accompagnement par les services de la mission Préservation Eau et Environnement d'Aveyron Ingénierie (Conseil Départemental) pour le lancement de l'étude de transfert et du schéma de la prise de compétence obligatoire Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération N° 20240627_097 en date du 27 juin 2024 approuvant le lancement de la consultation en appel d'offres ouvert pour l'établissement d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire pour une étude en vue du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026 à la Communauté par ses Communes membres, et l'établissement de Schémas Directeurs « Alimentation en eau potable » et « Assainissement collectif des eaux usées ».

Le transfert des compétences eau et assainissement est obligatoire au 1^{er} janvier 2026. La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier souhaite engager une réflexion et une expertise de la situation actuelle dans l'objectif de définir la stratégie dans la procédure de ce transfert dans les délais impartis et de créer des services à des échelles pertinentes et/ou de rationaliser certaines structures.

Ainsi, une consultation afin de trouver un bureau d'étude spécialisé dans le transfert de compétence mais aussi dans la partie schéma directeur a été lancé le 28 juin 2024.

Un groupement a répondu à cet appel d'offre : le groupement GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS.

Vu le Commission d'Appel d'Offres réunit le 03 septembre 2024 à 09h00 à la salle de l'aérodrome à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture et l'analyse des plis reçus.

La candidature du groupement 001 GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS est complète et recevable, et au vu de l'analyse des éléments de candidature et d'offre transmis suivant les critères énoncés dans la consultation, l'offre du groupement « 001 GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS » peut être jugée comme inférieure aux estimations financières et répondant parfaitement au cahier des charges de la prestation.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, décide de :

- **VALIDER** le choix de poursuivre la réalisation du schéma directeur assainissement et transfert de compétence,
- **VALIDER** le choix de retenir le groupement GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS pour mener cette étude, pour un montant de 649 484,25 € H.T., soit 779 381,10 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer et notifier le marché, ainsi que tous documents y relatif,
- **SOLLICITER** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur cette mission,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

ECHEANCIER FINANCIER DE L'APPEL D'OFFRE :

001 SCP_GRAVELLIER-FOURCADIER					
	2024	2025	2026	2027	Total
Schéma directeur AEP	29 667 €	67 200 €	148 086 €	3 575 €	248 527 €
Schéma directeur Assainissement	38 927 €	63 200 €	139 904 €	2 425 €	244 457 €
Transfert de compétence AEP	10 660 €	49 005 €	- €	4 520 €	64 185 €
Transfert de compétence Assainissement	10 660 €	48 805 €	- €	8 020 €	67 485 €
Schéma de distribution AEP intercommunal	- €	- €	- €	8 620 €	8 620 €
Zonage d'assainissement intercommunal	- €	- €	- €	16 210 €	16 210 €
Total HT (hors divers et imprévus)	89 914 €	228 210 €	287 990 €	43 370 €	649 484 €
Total TTC (hors divers et imprévus)	107 897 €	273 852 €	345 588 €	52 044 €	779 381 €
%	13,8%	35,1%	44,3%	6,7%	100,0%

⬇ Préparation du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 :

Notification du marché à bons de commande.

Madame la Présidente : Tout prendre, mais lancer au fur et à mesure.

Jean-Philippe SABATHIER : Il faut qu'on ait les aides sur tout, les 80 %.

Madame la Présidente : D'autant plus que l'Agence de l'Eau va changer son programme.

Franck COUDERC : C'est urgent, on ne peut plus différer, on a un bureau d'études et potentiellement 80 % de financement. L'échéance, c'est demain. Cela fait plusieurs fois qu'on en parle, mais aujourd'hui faut avancer, sinon comme on va faire en 2026.

Bons de commande global, s'abstiennent : Bernard VIALA & Cyril TOUZET.

⬇ Création du COPIL :

Vu la délibération N° 20231220_161 en date du 20 décembre 2023 approuvant la demande d'accompagnement par les services de la mission Préservation Eau et Environnement d'Aveyron Ingénierie (Conseil Départemental) pour le lancement de l'étude de transfert et du schéma de la prise de compétence obligatoire Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération N° 20240903_115 en date du 03 septembre 2024 attribuant le marché à bons de commande mono attributaire pour les : Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert au groupement GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS ;

Afin de pouvoir mettre en application la loi NOTRe dans les délais impartis et dans les meilleures conditions possibles, la CCMRR souhaite effectuer une étude du transfert des compétences AEP et assainissement collectif. La Communauté de Communes a engagé une étude de transfert de compétence et schéma directeur.

Le pilotage et la coordination de la présente étude seront réalisés par un Comité de Pilotage (COPIL).

Le COPIL aura pour but de valider les résultats des étapes clés du transfert de compétences et de décider les orientations stratégiques et politiques à suivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide que le COPIL sera composé comme suit :

- Collège 1 : élus de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier :

ALIÈS Monique	ROQUES Patrick
CABANES Jean-Louis	SABATHIER Jean-Philippe

CHIBAUDEL Claude	TOUZET Cyril
FONTANILLES Michelle	VIALA Patrice
GIGANON Philippe	WOLKOWICKI Michel
RIVEMALE Patrick	

- Collège 2 : institutions et partenaires :

Les représentants de l'État (Préfecture, SGAR, DDFIP, DDT, ARS, CDG, ...)
Département de l'Aveyron – Aveyron Ingénierie
Agence de l'Eau ADOUR GARONNE
Syndicat des Rives du Tarn
DGS – CCMRR
Chargé de mission AEP – CCMRR
Les représentants des services techniques eau et assainissement de chaque Communes concernées
Groupement du bureau d'études :
GEI – MORA – IMMERGIS – PINTAT AVOCATS

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la composition du comité de pilotage pour les « schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert », telle que définies ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

✚ **Questions diverses :**

- **Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert : accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour – Garonne :**

Vu la délibération N° 20231220_161 en date du 20 décembre 2023 approuvant la demande d'accompagnement par les services de la mission Préservation Eau et Environnement d'Aveyron Ingénierie (Conseil Départemental) pour le lancement de l'étude de transfert et du schéma de la prise de compétence obligatoire Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération N° 20240903_115 en date du 03 septembre 2024 attribuant le marché à bons de commande mono attributaire pour les : Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert au groupement GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS ;

Madame la Présidente explique au Conseil Communautaire, que la Communauté de Communes peut prétendre à des aides bonifiées de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de ces projets : Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert.

Pour ce marché, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a considéré que sa participation financière ne pouvait pas être engagée sur le DQE mais sur des bons de commande, qui sont jugés comme étant des éléments contractuels. Le taux des aides est de 80 %, notamment pour les actions de la démarche rendues obligatoires par la loi.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la candidature de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre des projets énoncés ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

ACCOMPAGNEMENT AGENCE DE L'EAU :

	Total	%	Montant HT aidé	Reste à Charge
Schéma directeur AEP	248 527 €	80,00	198 821 €	49 705 €
Schéma directeur Assainissement	244 457 €	80,00	195 565 €	48 891 €
Transfert de compétence AEP	64 185 €	80,00	51 348 €	12 837 €
Transfert de compétence Assainissement	67 485 €	80,00	53 988 €	13 497 €
Schéma de distribution AEP intercommunal	8 620 €	80,00	6 896 €	1 724 €
Zonage d'assainissement intercommunal	16 210 €	80,00	12 968 €	3 242 €
Total HT (hors divers et imprévus)	649 484 €		519 587 €	129 897 €
Total TTC (hors divers et imprévus)	779 381 €		623 504 €	155 877 €
	Total	%	Montant HT aidé	Reste à Charge
Accompagnement Aveyron Ingénierie	70 200 €	80,00	56 160 €	14 040 €

- **Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert : accompagnement d'Aveyron Ingénierie**

Vu la délibération N° 20231220_161 en date du 20 décembre 2023 approuvant la demande d'accompagnement par les services de la mission Préservation Eau et Environnement d'Aveyron Ingénierie (Conseil Départemental) pour le lancement de l'étude de transfert et du schéma de la prise de compétence obligatoire Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération N° 20240903_115 en date du 03 septembre 2024 attribuant le marché à bons de commande mono attributaire pour les : Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert au groupement GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS ;

Madame la Présidente rappelle qu'au Conseil Communautaire du 27 juin 2024, il avait été indiqué que les services du Département, via Aveyron Ingénierie, proposaient de nous accompagner lors de l'élaboration du Schéma Directeur et de l'étude de transfert des compétences Assainissement des EU et Gestion des AEP à travers une convention tarifée.

Madame la Présidente donne lecture du projet de convention et annexé à la présente délibération.

Cette prestation est payante à hauteur de 300 €/jour/agent. Comme précisé dans la délibération du 03 septembre 2024, l'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte son soutien financier en subventionnant cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les modalités de versement de cette aide de l'Agence de l'Eau ont changé, n'étant plus déduites de la facturation faite par Aveyron Ingénierie à la Communauté de Communes. La Communauté de Communes devra s'acquitter du montant de la mission et solliciter elle-même l'Agence de l'Eau.

Le fonctionnement de la convention reste inchangé, Aveyron Ingénierie n'étant mobilisé qu'à la demande, selon les besoins de la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider la nouvelle convention avec Aveyron Ingénierie et de solliciter en parallèle une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la présentation,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'assistante à maîtrise d'ouvrage avec Aveyron Ingénierie pour le suivi du schéma directeur assainissement,
- **APPROUVE** la demande pour solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur cette mission,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention avec Aveyron Ingénierie,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

ECHEANCIER FINANCIER AVEYRON INGENIERIE – ESTIMATION :

	2024	2025	2026	2027	Total
Schéma directeur AEP	70 625 €	39 925 €	296 020 €	11 660 €	418 230 €
Schéma directeur Assainissement	116 830 €	25 425 €	133 050 €	8 200 €	283 505 €
Transfert de compétence AEP	22 750 €	54 750 €	- €	5 900 €	83 400 €
Transfert de compétence Assainissement	22 750 €	54 750 €	- €	16 900 €	94 400 €
Schéma de distribution AEP intercommunal	- €	- €	- €	6 200 €	6 200 €
Zonage d'assainissement intercommunal	- €	- €	- €	19 200 €	19 200 €
Total HT (hors divers et imprévus)	232 955 €	174 850 €	429 070 €	68 060 €	904 935 €
Total HT (avec 10% de divers et imprévus)	256 251 €	192 335 €	471 977 €	74 866 €	995 429 €
%	25,7%	19,3%	47,4%	7,5%	

Comité local pour l'emploi (CLE) – Nomination titulaire et suppléant :

Madame la Présidente présente :

La loi pour le plein emploi de décembre 2023 a institué une nouvelle gouvernance du service public pour l'emploi. En Aveyron, un comité départemental et trois comités locaux pour l'emploi (à l'échelle des arrondissements) structureront cette nouvelle gouvernance territoriale. L'ambition est de mieux coordonner l'action des acteurs du réseau pour l'emploi, afin de répondre aux besoins de recrutement des employeurs et d'accompagner les personnes à l'accès ou au retour à l'emploi.

Le décret n° 2024-560 du 18 juin 2024 définit la composition, l'organisation et le fonctionnement de ces comités territoriaux. Il précise notamment le nombre maximum de représentants par catégories d'organisations ainsi que les règles de leur nomination.

Les comités territoriaux sont des instances de concertation. Ils doivent, par leur mission de coordination, définir la meilleure stratégie à mettre en œuvre sur un échelon territorial et la décliner en feuille de route. Les niveaux régional et départemental prennent en compte les besoins des niveaux locaux pour l'emploi pour adopter leurs propres orientations.

Le comité départemental pour l'emploi assure la définition et la mise en œuvre des politiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi et notamment les allocataires du RSA. Il permet la construction de parcours adaptés et la création d'une offre de solutions qui répond aux besoins des publics en mobilisant les employeurs.

Il est l'échelon territorial déterminant pour l'articulation des politiques d'insertion sociale et professionnelle et des politiques de solidarités.

Le comité local pour l'emploi constitue le niveau le plus opérationnel. Il met en œuvre au niveau local le déploiement des moyens définis aux niveaux départemental et régional, et identifie de manière plus fine des actions nécessaires qu'il peut proposer.

En qualité de membre de droit du comité local pour l'emploi, en application de l'article R. 5311-32 du Code du Travail, il nous ait demandé de proposer un représentant et son suppléant en vue de siéger au sein du comité local de l'arrondissement de Millau.

Les membres des comités seront nommés pour une durée de trois ans.

En conséquence, Madame la Présidente invite le Conseil Communautaire à procéder à la nomination des membres, titulaire et suppléant au sein du Comité Local pour l'Emploi, arrondissement de Millau.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur Jean-Philippe SABATHIER, comme représentant titulaire, lequel accepte les fonctions,
- **NOMME** Monsieur Patrick RIVEMALE, comme représentant suppléant, lequel accepte les fonctions,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

AGENDA À VENIR :

Date	Evènement	Heure	Lieu
Dimanche 08 septembre	Forum des associations	Journée	Belmont
Judi 12 septembre	Bureau des maires – présentation missions Aveyron Ingénierie	9h	Belmont
Judi 12 septembre	Bureau	10h	Belmont
Judi 19 septembre	Conseil Communautaire	20h30	Belmont
Vendredi 20 septembre	Inauguration M.A.M. intercommunale de Montlaur	18h30	Montlaur
Samedi 28 septembre	Monts, Rougier Raid Nature	Journée	Belmont

Courrier PLUi :

Madame la Présidente donne lecture du courrier reçu de la Préfecture concernant le PLUi.

Il sera important d'y répondre, une proposition de réponse sera proposée au prochain Conseil Communautaire du 19 septembre 2024.

Levée de la séance à 11 heures 07 minutes.

La Présidente,
Monique ALIÉS



LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2024

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Sophie CANTALOUBE à Patrick ROQUES, Anne-Claire SOLIER à Monique ALIÈS

Absents excusés : Laure BERNAT, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET, André SERIN

20240903_115 Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert : attribution du marché

20240903_116 Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert : constitution du comité restreint de pilotage

20240903_117 Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert : accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour - Garonne

20240903_118 Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert : accompagnement d'Aveyron Ingénierie

20240903_119 Nomination des membres titulaires et suppléants, au sein des comités territoriaux pour l'emploi de l'Aveyron : comité local pour l'emploi, arrondissement de Millau

